

# BULLETIN MUNICIPAL MAI 2023

LE MOT  
DU MAIRE

SAINT-  
MAIXANT

AGENDA

INCIVILITES

BIBLIOTHEQUE

BUDGET

8 MAI 1945

OPERATION  
CITOYENNE

## Le mot du Maire

Chers Concitoyens,

Le Conseil Municipal, réuni le 11 avril, a voté le **budget primitif 2023**.

Le budget s'équilibre, recettes et dépenses en :

- Fonctionnement : 2.049.998,00 €
- Investissement : 981.728,00 €

Malgré nos efforts d'économie, les augmentations des énergies (gaz – électricité) et des produits alimentaires (restauration scolaire), il a été décidé d'augmenter très légèrement les Taux des Taxes Locales de **1,5%**. Vous trouverez plus d'informations détaillées sur cela un peu plus loin.

### Nos digues et leur avenir

Le Conseil Communautaire, réuni le 4 avril, a décidé à bulletin secret de ne pas déclarer et reconnaître les systèmes d'endiguement par **27 voix contre, 21 voix pour et 2 abstentions**.

A la suite de la prise de parole de mes collègues concernés de Saint-Macaire, Verdélais et Toulonne, je me suis exprimé avant le vote par ces mots : « Psychologiquement, les digues sont aussi importantes que les pare-feux contre les incendies. Depuis 2014, elles ont empêché au moins 10 fois d'atteindre les maisons. En cas de vote *contre*, il va falloir expliquer à nos riverains que le Conseil Communautaire est contre ». (Voir journal *Sud-Ouest* du 10 avril 2023 et journal *Le Républicain* du 20 avril 2023).

*Lire plus loin les arguments techniques et financiers.*

Je peux vous assurer que la Commune, avec l'aide financière de la Communauté de Communes du Sud-Gironde, continuera à entretenir l'existant et à vous alerter en cas de risques d'inondation.

### Risque de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2023

La rigidité comptable des effectifs par les Services Académiques pourrait nous conduire vers une fermeture de classe. Nous essayons de mettre en avant tous nos arguments pour l'éviter.

A ce sujet, **pour les familles dont les enfants sont nés en 2020** et qui doivent donc être scolarisés en classe de Petite Section à la rentrée de septembre, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de la mairie rapidement pour procéder à leur **inscription**, si cela n'est pas déjà fait.

### Tour de France : passage à Saint-Maixant le vendredi 07 juillet

Cet évènement exceptionnel va imposer quelques contraintes. Lors d'une réunion organisée par le Sous-Préfet, nous avons obtenu les informations suivantes :

- Ce jour-là, **la circulation sur la RD 19** (de la rue du Viaduc au rond-point de Malagar) **et sur la RD 10** (du rond-point de Malagar au rond-point de la Nauze) **sera interdite à partir de 11h30 et réouverte vers 17h**.

Cette date correspond au dernier jour d'école avant les grandes vacances. Vos enfants vont gagner un jour puisque **l'école sera fermée**, son accès étant impossible.

### Guide de la commune

Nous avons distribué dans vos boîtes aux lettres le « Guide de Saint-Maixant », celui-ci étant destiné à vous apporter des informations utiles.

Malheureusement, il contient des erreurs, des oublis ou des informations erronées.

Nous vous prions de nous en excuser et veillerons à ce que la prochaine édition ne puisse porter préjudice à quiconque.

### Don de « Saint-Maixant-Environnement » au CCAS

Pour terminer ce mot du Maire par un point positif, **les membres du CCAS se joignent à moi pour remercier l'Association « Saint-Maixant Environnement »**, en cours de dissolution, pour le don de 900€ représentant leur reste de trésorerie.

Merci de m'avoir lu,

*Alain Bernadet*



### Commemoration du 8 mai 1945

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent à participer à la cérémonie commémorative de *la fin de la Seconde Guerre Mondiale*.

Rendez-vous **place de la mairie**, devant le Monument aux Morts, à **11h**.

Cette cérémonie sera suivie du traditionnel vin d'honneur.

### Arrêté municipal relatif au City-Stade : *Merci de votre lecture attentive*

Vous trouverez ci-après un extrait des articles de l'arrêté communal pris le 21 avril 2023 concernant la réglementation de l'accès et de l'utilisation du City-Stade communal.

#### ARTICLE 1 - Accès

L'accès à l'enceinte du City-Stade est réservé aux piétons, sauf dérogation expresse du Maire. Seuls les véhicules de secours et les véhicules affectés aux services publics peuvent accéder à l'enceinte du City-Stade.

L'enceinte du City-Stade est interdite aux vélos et aux animaux (même tenus en laisse).

L'enceinte et les alentours du City-Stade sont strictement interdits aux véhicules deux-roues moteur ou électriques.

#### ARTICLE 2 - Police des lieux

Les utilisateurs et le public ne doivent, par leur comportement, porter aucune atteinte à l'ordre public, ni dégrader ou empêcher l'utilisation des équipements sportifs.

#### ARTICLE 3 - Responsabilités

Les préjudices liés à une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme des équipements relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs.

#### ARTICLE 4 - Infractions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

#### ARTICLE 5 - Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### ARTICLE 6 - Exécution

- Monsieur Le Maire de Saint-Maixant,  
- Monsieur le Sous-Préfet de Langon,  
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Langon/Toulonne,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## BUDGET

Compte administratif 2022  
Résultat année N-1

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévues (BP + DM)	2 107 108,84 €
	Réalisées	1 318 899,70 €
	Restes à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévues (BP + DM)	2 107 108,84 €
	Réalisées	1 511 999,17 €
	Restes à réaliser	0,00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévues (BP + DM)	919 989,86 €
	Réalisées	446 515,96 €
	Restes à réaliser	146 853,75 €
RECETTES	Prévues (BP + DM)	919 989,86 €
	Réalisées	102 240,19 €
	Restes à réaliser	103 432,65 €

## Budget Primitif 2023

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RAR 2022	0,00 €
	Nouvelles dépenses 2023	2 049 998,00 €
	<b>BP 2023</b>	<b>2 049 998,00 €</b>
RECETTES	RAR 2022	0,00 €
	Nouvelles recettes 2023	2 049 998,00 €
	<b>BP 2023</b>	<b>2 049 998,00 €</b>

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RAR 2022	146 853,75 €
	Nouvelles dépenses 2023	834 874,34 €
	<b>BP 2023</b>	<b>981 728,09 €</b>
RECETTES	RAR 2022	103 432,65 €
	Nouvelles recettes 2023	878 295,44 €
	<b>BP 2023</b>	<b>981 728,09 €</b>

Horaires d'ouverture du  
secrétariat de mairie

**Lundi** : 8h – 12h et 14h – 17h  
**Mardi** : 8h – 12h et 14h – 19h  
**Mercredi** : 8h – 12h  
**Jeudi** : 8h – 12h et 14h – 19h  
**Vendredi** : 8h – 12h

## Bientôt 16 ans ?

## Pensez au recensement citoyen

Le recensement est obligatoire. Il s'effectue **auprès du secrétariat de mairie**, à partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire (possibilité de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans). Vous aurez besoin des documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile.

Vous obtiendrez alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac, ...etc.), ou à un concours administratif en France.

Vous serez ensuite convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté) pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire.

Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et vous pourrez alors voter.



*Le devenir des digues :***Communication de Jérôme Guillem, Président de la CdC du Sud-Gironde  
et de David Lartigau, Vice-Président en charge de l'Environnement**

La Garonne est un patrimoine naturel exceptionnel qui soumet régulièrement notre territoire à ses caprices. La prévention des risques induits est une **responsabilité supplémentaire que l'Etat a confié aux intercommunalités, sans contrepartie financière**. C'est dans ce contexte que la CdC du Sud-Gironde a dû prendre une décision relative aux digues existantes, dans le délai réglementaire fixé au 30 juin 2023.

Il s'agit d'une question particulièrement délicate vu l'attachement local à ces ouvrages de protection. Les données d'analyse réunies par un bureau d'étude spécialisé ont permis d'objectiver la protection apportée aujourd'hui par chaque digue.

Concernant la digue *Saint-Macaire-Saint-Maixant-Verdelais*, il ressort que :

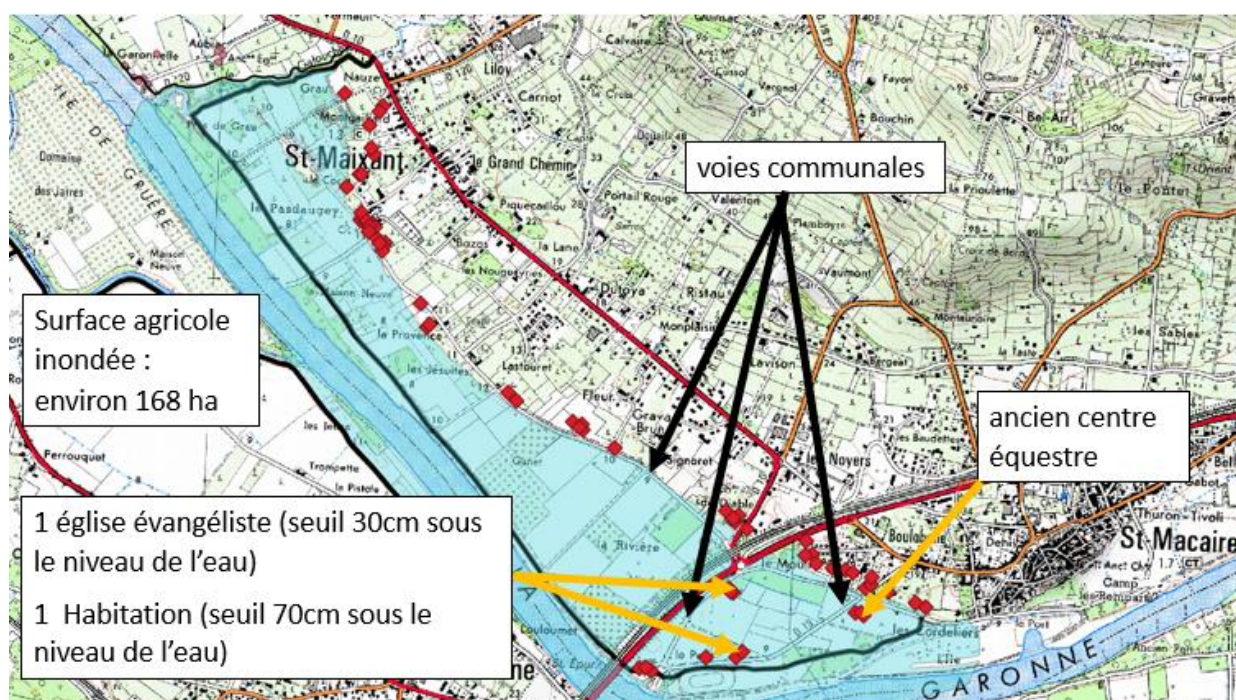
- si elle est maintenue **en bon état**, la digue assure **une protection pour les crues biennales** (crues dont la fréquence moyenne est d'une fois tous les deux ans : 9 fois depuis 2014). Elle n'assure pas de protection pour les crues plus importantes (celles de 1981 et 2021, par exemple).

- Le périmètre dont elle empêche l'inondation sur ces épisodes de crues figure sur la carte ci-après. Il montre que la digue protège l'église évangéliste et une habitation sur la commune de Saint-Macaire, des voies communales à Saint-Maixant et à Saint-Macaire et des terres agricoles.

**Décider de classer les digues aurait impliqué que la Communauté de Communes engage durablement sa responsabilité et garantisse le niveau de protection des digues.**

Les **implications financières pour la Communauté de Communes du Sud-Gironde** ont été estimées à **125.000 € en moyenne par an** pour les trois digues de *Saint-Macaire-Saint-Maixant-Verdelais*, *Verdelais-Sainte Croix du Mont* et *Toulenne-Preignac*. Il ne s'agit pas d'un risque financier maîtrisé, tous travaux structurels sur les digues engendrant des dépenses particulièrement importantes et imprévisibles.

De plus, **les enjeux protégés sont trop restreints pour que la Communauté de Communes puisse compter sur un soutien financier de l'Etat.**





Service civique

### Action sociale

#### « Briser l'isolement des personnes vulnérables »

Les missions de ce service civique sont les suivantes :

- Visite à domicile du public
- Dialoguer, partager des moments conviviaux
- Transmettre les besoins spécifiques afin d'orienter les personnes vers les professionnels qualifiés.

Ces missions vont reprendre début juin grâce au **recrutement d'un nouveau volontaire.**

Au vu de ces éléments, et **malgré les arguments présentés par les maires des communes directement concernées**, le Conseil Communautaire s'est prononcé majoritairement le 4 avril dernier **contre le classement de ces trois digues**. Il a confirmé à contrario le classement de la digue *Barie-Castets* en lien avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, au vu du nombre important d'habitations protégées par cet ouvrage.

Concernant la digue *Saint-Macaire-Saint-Maixant-Verdelais*, les conséquences concrètes de la décision prises sont les suivantes :

- les communes pourront continuer à réaliser l'entretien courant de la digue (faucardage de l'herbe).
- les travaux de réparation des dégradations liées à la crue de 2021 seront réalisés par la Communauté de Communes du Sud-Gironde au cours de l'année à venir. Ce seront les derniers. En effet, aucuns travaux ne seront ensuite autorisés.
- La digue s'effacera petit à petit, à moins que les services de l'Etat ne prescrivent l'ouverture de brèches si la digue devenait elle-même source de danger.

Nous sommes conscients des inquiétudes légitimes que cette décision génère et de notre responsabilité pour favoriser les actions de sensibilisation, de prévention et les procédures de gestion des crises efficaces pour tous les habitants concernés par le risque inondation sur notre territoire.

*Jérôme Guillem*

Président de la CdC du Sud-Gironde

*David Lartigau*

Vice-Président de la CdC du Sud-Gironde,  
en charge de l'Environnement

### Terre de Jeux 2024

C'est officiel : **Saint-Maixant a reçu le label Terre de Jeux 2024 !**

Ce label a pour objectif de soutenir et de promouvoir les initiatives locales sportives dès maintenant et jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce projet, porté par le CVLV et les 8 communes du territoire, va donc mettre le sport à l'honneur au travers d'animations et d'évènements divers.

Plus d'infos :

<https://www.cvlv-verdelais.com/terre-de-jeux/>

### Agenda

8 mai	Commémoration	11h	Mairie
12 mai	Chasse au trésor	16h15	Association des Parents d'élèves
14 mai	Super loto	14h30	Les Blés d'Or
10 juin	Gala de danse	21h	Pop' Danse
8 juillet	Terre de jeux 2024	9h – 19h	CVLV et mairie

## Mise en ligne du nouveau site internet

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune depuis le 20 avril. Nous espérons vivement que celui-ci vous plaira !

En ce qui concerne la rubrique *Vie Economique*, si vous n'y figurez pas et souhaitez être ajouté, n'hésitez pas à nous en faire part en prenant contact avec le secrétariat de la mairie au 05 56 62 03 08 ou par mail à l'adresse suivante : [accueil@saintmaixant.fr](mailto:accueil@saintmaixant.fr)



Nous invitons aussi les associations à vérifier leurs coordonnées et informations diverses et à nous contacter pour d'éventuelles modifications.



## Nouveau Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Depuis le 23 janvier, le nouveau PLUI est exécutoire.

Vous trouverez toutes les informations pouvant vous être utiles sur le site internet de la commune dans la rubrique *Urbanisme*.

## Cimetière communal : Autorisation de travaux

### Rappel des démarches et règlements en vigueur

**Tous travaux sur une sépulture** doivent faire l'objet d'une demande d'**autorisation préalable auprès de la mairie**. Le demandeur a la possibilité de réaliser lui-même les travaux ou bien de faire appel à l'entrepreneur de son choix.

Nul ne peut procéder à aucune construction ou restaurer les ouvrages existants sans en avoir averti préalablement la commune au moins 48 heures à l'avance. La demande de travaux doit indiquer le numéro de la concession, les coordonnées du propriétaire de la concession et la nature des travaux qui seront réalisés, ainsi que la date d'intervention.

A l'achèvement des travaux, le constructeur ou l'entreprise chargée des travaux est tenu(e) de nettoyer parfaitement la zone sur laquelle il(elle) est intervenu(e).



Réduire les incivilités pour mieux vivre ensemble,  
nous avons tous à y gagner !



## Stationnement des véhicules sur le parking place de la mairie

La lutte contre les incivilités est l'affaire de tous.

La mairie reçoit fréquemment des courriers du Syndicat de Transport scolaire de Langon pour des problèmes de stationnement sur le parking place de la mairie, notamment le soir à la sortie de l'école. Nous constatons régulièrement des stationnements anarchiques sur le parking place de la mairie : véhicule sur la bande roulante et non stationné sur une place de parking prévue à cet effet, véhicule en double file, véhicule empêchant le bus du transport scolaire de manœuvrer ou de quitter le parking, ...etc.

Ces **incivilités** exaspèrent et génèrent des désagréments pour tous les usagers. Il est très facile de montrer du doigt les agissements d'autrui, mais qu'en est-il de nos propres habitudes ?

Merci à tous d'adopter un comportement citoyen et de respecter le code de la route en matière de stationnement sur un parking public.

**TOUT VEHICULE A L'ARRET OU EN STATIONNEMENT DOIT ETRE PLACE DE MANIERE A NE PAS CONSTITUER UN DANGER POUR LES USAGERS ET SURTOUT POUR LES ENFANTS.**

### City-Stage

Merci de votre vigilance concernant les nuisances sonores aux abords du city-stage (tapage nocturne, deux-roues...).



### Nuisances sonores

#### Jardinage / Bricolage

Selon l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016, **les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques...), **ne peuvent être exécutés qu'aux jours et horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- S'organiser avec ses voisins pour tondre sa pelouse durant les mêmes périodes : tout le monde profite ensuite du calme.
- Prévenir son voisinage pour les travaux de bricolage.
- Vérifier le niveau sonore inscrit sur l'étiquette lors de l'achat d'outils.

### Interdiction de brûlage à l'air libre

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts (circulaire préfectorale du 18/11/2011) et plus généralement tous types de déchets lorsqu'il existe un système de collecte ou de déchetterie. Que ce soit pour les particuliers ou les professionnels, dans un bidon ou un incinérateur de jardin, aucune forme de brûlage n'est possible et ce, pour toute l'année. Cette pratique à l'origine de troubles de voisinage, générés par les odeurs et les fumées, nuit à l'environnement et à la santé, et peut être la cause de propagation d'incendies. Les personnes incinérant leurs déchets encourent des peines d'amendes.

**Les déchets verts doivent être apportés en déchetterie ou broyés sur place.**

## Moustique tigre



Les beaux jours arrivent. Afin de profiter des soirées estivales sans se faire piquer par le moustique tigre, appliquons les **gestes simples qui peuvent réduire la prolifération de ce nuisible.**



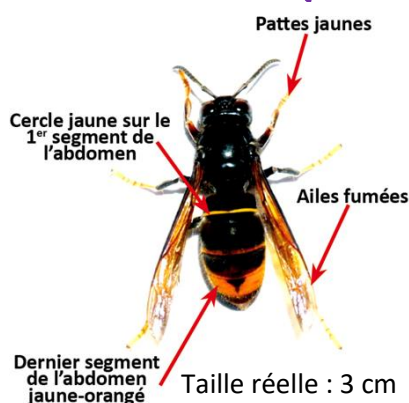
- Videz dès à présent les récipients laissés dehors cet hiver.
- Videz régulièrement les soucoupes des plantes et changez l'eau des animaux domestiques tous les deux jours.
- Couvrez les récupérateurs d'eau à l'aide d'un vieux drap ou d'une moustiquaire.
- Ne laissez pas stagner l'eau des bassins à poissons car le moustique aime y pondre ses œufs.
- Entretenez régulièrement votre piscine.

Il est temps de prendre conscience que nos **actions régulières** peuvent mener à l'éradication du moustique tigre sur notre territoire.

**L'effort de tous est demandé.** Parlez-en autour de vous.

**Il s'agit de notre RESPONSABILITE COLLECTIVE !**

## Frelon asiatique



### Périodes de piégeage

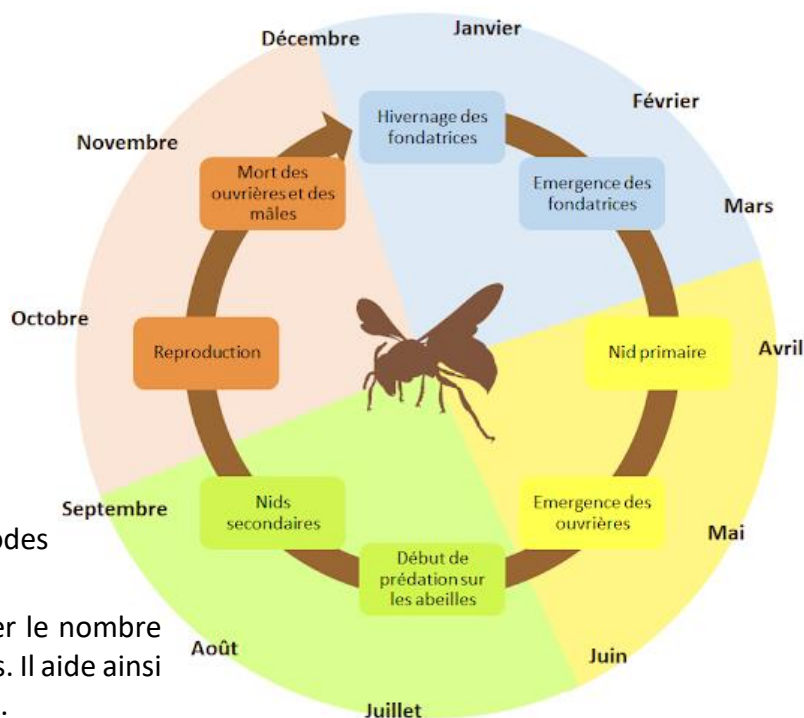
Le printemps et l'automne sont les deux périodes de piégeage recommandés et envisageables.

- **Piégeage de printemps** : il permet de limiter le nombre de fondatrices et donc, le nombre de futurs nids. Il aide ainsi à diminuer la pression des attaques d'automne.

**Attention : le piégeage de printemps doit se faire de manière ciblée** pour limiter le risque de piégeage d'autres espèces. Les pièges doivent être placés dans les lieux de passage des frelons asiatiques (à proximité des ruchers, près de l'emplacement des anciens nids...).

- **Piégeage d'automne** : il permet de diminuer la prédation au rucher. La pression sur les ruchers est grande à cette période car les frelons recherchent une alimentation riche en sucre. **Ce piégeage doit être massivement mis en place** pour protéger les colonies susceptibles d'être fortement attaquées et dépeuplées.

### Cycle de vie du frelon asiatique



Des pièges à frelon sont disponibles à la mairie. Vous pouvez en disposer gratuitement.

En été (éventuellement), privilégiez un piégeage avec un apport protéiné.

Ne pas piéger l'hiver pour limiter la capture d'autres espèces.



## Opération Commune Propre

### 3<sup>e</sup> édition

Samedi 1<sup>er</sup> avril, une commission d'élus organisait l'édition 2023 du ramassage des déchets sauvages, avec l'aide du Service Technique de la mairie. Une **trentaine de citoyens** sont venus bénévolement contribuer à cette opération. Ils ont donné de leur temps et de leur énergie pour participer à ce nettoyage d'intérêt collectif. **Un grand merci à eux !**



Aux abords des routes, dans les rues ou dans les quartiers du village, **plus de 500 kg de déchets tout-venant** ont été ramassés ; ainsi que des encombrants dont la présence est toujours aussi inattendue et choquante.



Maintenant, nous comptons sur le plus grand respect de tous vis-à-vis de notre environnement. Et nous vous donnons rendez-vous au printemps 2024 pour la prochaine édition.

## Point d'Apport Volontaire

Rue du portail rouge, au croisement de la D10

Ce PAV est régulièrement pris pour un dépotoir. Ces photos prises le 23 avril montrent une situation inacceptable.

**Nous demandons le retrait de ce PAV au Sictom.**

## Proxi Déchets

Mardi 23 mai

9h – 16h

### Dépôt communal au cimetière

Deux conteneurs seront à votre disposition :

- Un conteneur pour les **encombrants**
- Un conteneur pour la **ferraille**.

Consignes :

- 1 m<sup>3</sup> maximum par foyer
- Les autres déchets (mobilier, électroménager...) sont à déposer en déchèterie.

## Proxi Végétaux

Mercredi 24 mai

8h30 – 12h et 13h30 – 17h

### Dépôt communal au cimetière

**Apportez vos déchets verts.** Broyage gratuit. Repartez avec votre broyat.

Conditions d'accès :

- Sur présentation de la carte ou du code d'accès en déchèterie
- Accès réservé aux voitures avec ou sans remorque. Ni fourgon, ni camion.

Renseignements :

05 56 62 27 70 / [contact@sictomsudgironde.fr](mailto:contact@sictomsudgironde.fr)



## NOUVEAUTES

## Documentaires jeunesse

Thématique *Acceptation de soi (et des autres)* :

- La petite gymnaste qui ne rentrait pas dans son justaucorps** par Stéphanie Abellan  
**La confiance en soi** par Carine Simonet  
**Tous différents, tous pareils !** par Arnaud Alméras  
**Parfait.e** par Emilie Chazerand  
**Les gens sont beaux** par Baptiste Beaulieu

## ROMANS

- Les femmes du bout du monde** par Mélissa Da Costa  
**L'alphabet du silence** par Delphine Minoui  
**Le bureau d'éclaircissement des destins** par Gaëlle Nohant  
**Journal d'un vide** par Emi Yagi  
**Désenchantées** par Marie Vareille  
**Tsunami** par Marc Dugain  
**Milkman** par Anna Burns  
**Super hôte** par Kate Russo  
**Un abri de fortune** par Agnès Ledig  
**Avers** par J.M.G. Le Clézio  
**Roman fleuve** par Philibert Humm  
**La Cité des nuages et des oiseaux** par Anthony Doerr  
**Numéro deux** par David Foenkinos  
**Beyrouth-sur-Seine** par Sabyl Ghossoub

## Polars

- Le silence et la colère** par Pierre Lemaitre  
**Les sept divinités du bonheur** par Keigo Higashino  
**La boîte à magie** par Camilla Läckberg et Henrik Fexeus  
**Au premier regard** par Lisa Gardner

## Sciences Humaines

- Nous les indomptables** par Yuval Noah Harari  
**Une république à bout de souffle** par Fabien Escalona  
**L'avenir de l'énergie** par Stéphane Lambert  
**Sur quoi repose le monde** par Kathleen Dean Moore


## BD

- Talion T1 et 2** par Sylvain Ferret  
**Nées rebelles** par Laurent Hopman  
**A qui profite l'exil ?** par Jeff Pourquié  
**Tananarive** par Mark Eacersall et Sylvain Vallée  
**Par la force des arbres** par Edouard Cortès et Dominique Mermoux  
**Climat** par Eoin Colfer  
**Les sœurs d'Ys** par Joséphine Rioux  
**Bella Ciao T1 à 3** par Baru  
**Les Pizzlys** par Jérémie Moreau  
**De l'intérieur** par Dorothee Adam

**C**hères lectrices et chers lecteurs, nous tenons à remercier la mairie et le service technique pour les différents travaux d'assainissement et d'embellissement de la bibliothèque entrepris récemment : changement des vitrages, signalétique extérieure, pose d'une VMC, changement du boîtier électrique et peinture. Nous espérons que ce lieu sera (encore plus) accueillant !

La bibliothèque sera fermée le vendredi 7 juillet, en raison du passage du Tour de France. Le samedi 8 juillet sera le dernier jour d'ouverture avant la fermeture estivale. Pensez-y afin de restituer vos livres et de prendre de nouvelles lectures. La bibliothèque ouvrira à nouveau ses portes, aux horaires habituels, dès le vendredi 8 septembre. Bonnes lectures à toutes et à tous. A très bientôt à la bibliothèque !

**Nathalie Bertrand – Laurence Derc - Josette Lafon - Véronique Lamarle-Mulet.**

BD adultes  
**COUPS DE COEUR** 

**Ce n'est pas toi que j'attendais** par Fabien Toulmé



Fabien Toulmé et son épouse voient leur vie bouleversée par la naissance de la petite Julia, enfant trisomique. Témoignage sincère, bouleversant et sans concession de l'auteur qui délivre un touchant message de tolérance et d'amour pour ces « enfants-bisous ».

 **Le poids des héros** par David Sala

« Quand ils sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit ; je n'étais pas communiste. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit ; je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus chercher les juifs, je n'ai rien dit ; je n'étais pas juif. Quand ils sont venus chercher les catholiques, je n'ai rien dit ; je n'étais pas catholique. Puis ils sont venus me chercher, et il ne restait plus personne pour protester. » David Sala cite le pasteur allemand Martin Niemöller dans cette incroyable BD autobiographique où il convoque les figures tutélaires de ses grands-pères, héros de la guerre et de la résistance. Ce récit sensible et intime est servi par un graphisme détonnant. Un album magnifique qui touche à l'essentiel.

